

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- **d'autoriser** le Maire à signer une convention relative à la mise à disposition de personnels de la commune de Bray-Saint Aignan à la Communauté de Communes du Val de Sully, suite au retour à la semaine de 4 jours.

- **d'approuver** le plan de zonage d'assainissement collectif, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement collectif.

- d'approuver le projet du PLU de Bray-en-Val.

- **d'approuver** les modifications du règlement intérieur des écoles de Bray-St Aignan, suite à la suppression des TAP.

- **de valider** les tarifs garderie pour la rentrée scolaire 2018/2019 comme suit :

Séance matin ou soir (goûter inclus), tarifs inchangés,

soit **Tarif 1 = 3.00 € Tarif 2 = 3.30 €**

Tarif 3 = 3.60 €

Modification des tarifs « semaine », soit

Tarif 1 = 18.00 € Tarif 2 = 22.00€

Tarif 3 = 25.00 €

- de maintenir les tarifs de restauration scolaire comme suit :

Tarif enfant = 3.25 € Tarif Adulte = 5.10 €

- d'approuver le choix des entreprises pour le programme voirie 2018 comme suit :

pour la partie « curage de fossés » : L'entreprise **GERAY** à St Père sur Loire (Loiret) pour un montant de **29 745.00 € HT**,

L'entreprise **BONNEAU** à Saint Benoît sur Loire pour un montant de **14 690.00 € HT**,

Et pour la partie « enduits et PATA » :

l'entreprise **COLAS-MEUNIER** à Nogent sur Vernisson (Loiret) pour un montant de **54 060.00 € HT**.

- d'approuver le choix de l'entreprise **EUROVIA**, pour la création d'une aire de lavage et l'aménagement de la cour des ateliers municipaux pour un montant HT de 56 224.60 € HT

ET de **solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Sully** afin d'obtenir un soutien financier dans l'aboutissement de ce projet.

- **d'accepter** le transfert de la voirie du lotissement « allée de la chardonnette » dans le domaine public communal.

- **d'autoriser** l'achat, pour l'euro symbolique, d'un morceau de 206 m² sur la partie privée du projet de lotissement aux Grandes Vallées appartenant aux conjoints BOURSIN afin de clarifier la présence d'un fossé busé et permettre à la commune d'accéder librement à ce fossé.

- **d'autoriser** le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'association de l'AURORE.

- **de s'engager** dans la démarche de mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données.

- de céder l'action détenue au sein du capital de la Société Public Ingenov45 au profit du Département du Loiret

- **d'autoriser** le maire à engager une étude de faisabilité technique et économique pour la restructuration des écoles et l'aménagement du centre bourg

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que :

- les travaux de la salle des fêtes de Saint Aignan sont en cours et doivent être finis mi-septembre.

- les travaux d'éclairage public à Saint Aignan ainsi que ceux de la fin de la rue des Jardins du Coulouis sur Bray démarreront en septembre de cette année.

- il y a eu quelques déboires lors des inondations du 5 juillet dernier qui ont tous été rétablis le jour même.

- une partie des casiers de la station d'épuration a été curée pour un coût HT de 1 785 €.

- des messes vont être régulièrement célébrées dans les églises de la commune, quelques travaux d'entretien ont été sollicités par le diacre.

- il a été alerté par le syndicat de la Bonnée d'une fragilité de la digue de l'étang, appartenant à Mme OBRECHT, qui risque de casser et par conséquent, compromettre la sécurité publique ; quatre habitations sont en péril. Il se doit d'agir, la responsabilité de la commune peut être engagée.

M. le Maire propose de démarrer la reprise des concessions cimetières à Saint Aignan et nomme Annick PIVOTEAU en charge de cette opération.

Joël BEDU signale un dépôt de branches mortes sur l'accotement, chemin Remaza

Danielle GRESETTE informe que :

- . La municipalité a profité d'un déstockage pour faire l'achat de 2 barnums pliables, coût HT de 2 284 €.
 - . Après étude, nous retenons une location sur 4 ans pour les illuminations de Noël avec 1 traversée de route et déco façade mairie pour ST Aignan et 12 motifs poteaux et globes pour Bray, coût : 2 275€/an. Il y aura une mutualisation avec Les Bordes pour l'installation et l'enlèvement des décors avec possibilité de se les échanger.
- Le contrat de location des défibrillateurs sur Bray va être résilié afin de pouvoir repartir sur un nouveau contrat pour 4 ans avec SAS Locacoeur en ajoutant un appareil pour Saint Aignan qui n'était pas encore équipé, coût : 2 484 €/an.